

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-SEPT FEVRIER à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-ALBAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc DUMONT, Maire

Présents : ANTIGA Tony, BRAYARD Michèle, CHARVET Candice, DESMARIS Bruno, DUMONT Marc, EYSSERIC Jean-Noël, GUERIN Catherine, JACQUOT Sophie, PLANCHARD Franck, RABUEL Stéphane

Excusés : BAUDET Valérie (Pouvoir à BRAYARD Michèle), CHARVET Pascal (Pouvoir à DUMONT Marc), DEMA Michel (Pouvoir à DESMARIS Bruno), LAURE Marie-Laure (Pouvoir à GUERIN Catherine), MARTIN-BELLECOSTE Marie (Pouvoir à CHARVET Candice)

Secrétaire de séance : BRAYARD Michèle

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2025
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des services techniques – Choix de l'entreprise
- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet
- Attribution du logement T3 sis 92 A rue Moreau – Annule et remplace
- Autorisation à ester en justice et désignation d'un avocat
- Informations diverses

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DESIGNE** Madame Michèle BRAYARD comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2025.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des services techniques a été lancée.

Trois entreprises ont été consultées :

- COMALEC – Saint-Germain-du -Plain (71370)
- ENERGIE 71 – Mâcon (71000)
- SMEE – Mâcon (71000)

La date limite de réception des offres était fixée au 21 février 2025.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les deux offres reçues et propose de retenir celle de l'entreprise SMEE, pour un montant de 26 422 € HT, soit 31 706,40 € TTC, considérée comme la mieux disante. Cette offre inclut la première maintenance préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** ce choix,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché.

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 2 mai 2019 créant l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à raison de 22 heures hebdomadaires,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2022 portant à 23,5 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 23 janvier 2025,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet afin de répondre aux besoins accrus des services d'entretien,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

Article 1^{er} : La suppression, à compter du 1^{er} mars 2025, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23,5 heures hebdomadaires.

Article 2 : La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26,5 heures hebdomadaires.

Article 3 : Les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

MISE A JOUR DU TABLEAU DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE SAINT ALBAIN

VALABLE AU 1^{ER} MARS 2025

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	1	1	35 h
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation	C	1	1	17 h 15
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	35 h

Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	26 h 30
Adjoint technique	C	1	1	27 h
Adjoint technique	C	1	1	17 h 30

ATTRIBUTION DU LOGEMENT T3 SIS 92 A RUE MOREAU
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 23.01.25.10)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la disponibilité du logement communal T3 situé 92 A rue Moreau, suite au départ de Monsieur Gaëtan PERNOD et Madame Christelle GOUJON.

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de location et décide d'attribuer à partir du 1^{er} février 2025, le logement communal T3 situé 92 A rue Moreau, à Monsieur Anthony VANDROUX et Madame Marion MARCHAL domiciliés précédemment à MÂCON (71000).

Le montant du loyer est fixé à 580 € par mois, charges non comprises. Il sera révisé annuellement suivant l'indice de référence des loyers.

Le loyer pour la période du 1^{er} février 2025 au 15 mars 2025 inclus ne sera pas facturé afin de tenir compte des désagréments liés aux travaux nécessaires avant l'emménagement.

Une caution de 580 € correspondant à un mois de loyer est demandée à la signature du bail et sera restituée en fin de location après état des lieux si aucune dégradation n'est constatée.

Le conseil municipal autorise le Maire ou un adjoint à signer le bail et toutes les pièces s'y rattachant.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE ET DESIGNATION D'UN AVOCAT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2132-1 ;

Vu les faits ayant conduit à l'ouverture d'une procédure pénale opposant la commune de Saint-Albain à Monsieur Clément JOUFFROY, enregistrée par devant le Tribunal Correctionnel de Mâcon sous le numéro de parquet 24348000001 ;

Considérant que la commune de Saint-Albain est partie victime dans cette procédure et qu'il convient de défendre ses intérêts devant la juridiction compétente ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune et de désigner un avocat pour assurer sa défense ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice dans les intérêts de la commune et ce, dans l'instance enregistrée par devant le Tribunal Correctionnel de Mâcon sous le numéro de parquet 24348000001 et l'opposant à Monsieur Clément JOUFFROY ;
- **DESIGNE** la SELAS ADIDA & ASSOCIES, représentée par Maître William ROLLET ou tout autre avocat du cabinet, afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

INFORMATIONS DIVERSES

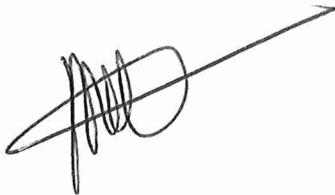
- o Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux du Syndicat des Eaux du Nord de Mâcon. Les travaux de réhabilitation des réservoirs sont terminés. Les travaux de réhabilitation du puits de captage sont prévus en fin d'année. L'eau provenant de Mâcon étant décarbonée, le coût de vente par MBA aux abonnés sera augmenté temporairement en raison des travaux.

- Les travaux de voirie rue du Château, rue du Quart Pichet, chemin des Condemines, chemin du Meix Pichet et rue Claude Marie Charmont comprenant l'installation de 5 dos d'ânes et la création de massifs débuteront le 3 mars 2025. Les plantes et arbustes seront achetés et plantés par la commune.
- Les travaux de réfection de la toiture du local des pompiers, réalisés par l'entreprise NITSCHELM, sont en cours.
- Suite au projet de vente de l'habitation située 138 route des Vannières, l'entreprise NITSCHELM, domiciliée à cette même adresse, a sollicité l'attribution d'une nouvelle adresse. L'adresse 125 impasse des Roux a ainsi été attribuée.
- La campagne de recensement de la population est terminée.
- La procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon suit son cours. Le 2^{ème} constat d'abandon a été effectué au cimetière communal le 27 février 2025 et consigné par procès-verbal.
- L'acquisition d'un nouveau columbarium à 6 cases pour surélever l'existant est envisagée au budget 2025.
- Monsieur le Maire informe de la vacance d'un logement T3 situé 6 place de la Mairie.
- Les agents techniques ont procédé à l'élagage des arbres de la commune et au broyage grâce au broyeur mis à disposition par la CCMT.
- Monsieur Bruno DESMARIS expose le projet d'abaissement du trottoir le long de la RD 906, devant les commerces, pour créer des arrêts minutes.
- La réunion de la CCSPV s'est tenue le 25 février 2025. Des formations, ainsi que l'achat de matériels et de vêtements, sont prévus au budget 2025.
- Suite à la fermeture du pont de Fleurville, une rencontre entre les maires et les commerçants est organisée par les conseillers départementaux le 3 mars 2025 à la mairie de Fleurville.
- Monsieur Stéphane RABUEL rapporte le compte-rendu de l'AG de la Troupe du P'tit Rire en date du 20 février 2025. Une représentation théâtrale intitulée « Œdipe » aura lieu le 22 mars 2025.
- La tartiflette des pompiers est prévue le 8 mars 2025.
- Un voyage aux salines royales d'Arc-et-Senans est organisé par les Amis de la Nature et des Fleurs le 14 juin 2025.

Prochaine réunion du conseil municipal : Jeudi 27 mars 2025.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de séance,
Michèle BRAYARD



Le Maire,
Marc DUMONT

